

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Vous énoncez là votre programme?

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Un grand sens de l'humour.

Une voix: Une grande stupidité.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le président du Conseil privé (M. Macdonald) montre par là la considération qu'il a pour la tradition parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Honte.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La tradition parlementaire est le moindre de ses soucis. Il occupe son siège parce qu'il a appuyé le bon candidat lors d'un congrès politique et parce qu'il est un obéissant et bon exécutif.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Comme il est passablement amusant, j'espère qu'il va continuer.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Macdonald: Vous aviez déjà fini.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre permet-elle au député de continuer?

Une voix: Certainement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je n'ai pas l'intention de faire perdre davantage de temps au président du Conseil privé (M. Macdonald), car ce n'est pas une question importante. La chose importante est quel que soit le parti au pouvoir—c'est le parti libéral actuellement mais ce sera peut-être un autre dans quatre ans—il devrait se rappeler qu'il pourra peut-être un jour former l'opposition et qu'il lui incombe de faire en sorte que les députés auront toujours le droit inaliénable de se faire entendre et d'exprimer les opinions des gens qu'ils représentent.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le débat actuel se résume à cela—le droit de se faire entendre. Je crois au processus démocratique. J'ai toujours affirmé durant ma vie d'adulte que si des opinions peuvent être soutenues et débattues en public, la vérité finira par triompher.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai grand confiance dans le sens commun des gens ordinaires. Je crois que si on leur permet d'écouter les deux versions, dans la plupart des cas ils prendront la bonne décision. Mais ils ne pourront la prendre que s'ils peuvent en discuter suffisamment, si un dialogue approprié existe. Je ne parle pas simplement du dialogue à la Chambre mais de celui qui existe à travers le pays du fait des débats qui se déroulent dans cette enceinte. Voilà ce qui rend cette assemblée importante; ce ne sont pas nos échanges d'arguments mais le fait que les idées que nous exprimons paraissent dans les journaux et sont diffusées à la radio et à la télévision. Il en découle une discussion publique dans diverses collectivités et les députés en ont ensuite des échos. Petit à petit l'unanimité se fait. Voilà l'essence de la démocratie.

• (4.30 p.m.)

Si on limite la discussion et qu'on en arrive au point où l'on accorde un seul jour par exemple pour l'étape du rapport, si la Chambre est saisie de cinq ou six amendements, qui va alors prendre la parole? Le ministre qui présentera le bill, le chef de l'opposition, les chefs des autres partis, et le temps sera presque écoulé. Quand les députés d'arrière-ban pourront-ils ouvrir la bouche? Ils n'en auront pas la moindre occasion. L'article 75c du Règlement réduira les simples députés au silence et, dans la plupart des cas, leur niera le droit d'exprimer les opinions de leurs mandants.

Ce sera extrêmement dangereux. L'essence même de la démocratie c'est le droit de parler et d'être entendu, de discuter et de présenter des arguments. Que nous soyons du même avis, cela importe peu, ce qui importe c'est que nous ayons tous le droit d'exprimer nos opinions. Voltaire l'a dit il y a longtemps et c'est toujours vrai. A une personne dont il ne partageait pas du tout l'opinion il a dit: «Je n'approuve pas ce que vous dites mais je lutterai jusqu'à la mort pour vous assurer le droit de le dire.» Voilà pourquoi nous luttons ici—pour garantir le droit de parole des gens. Nous ne partageons pas peut-être leurs idées mais leur droit d'expression est un élément inaliénable de notre démocratie.

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, l'expérience que j'acquiers constamment à la Chambre continue de m'être fort utile, mais les observations de l'honorable préopinant, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) démontrent peut-être mieux